



Bibliothèque

Décision n° 2024-91

Objet : Contrat de prestation de services avec Département des Hauts-de-Seine pour le prêt d'œuvres issues des collections du musée du Domaine départemental de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les actions mises en œuvre par la Ville en vue de valoriser les richesses patrimoniales liées à la culture régionale,

Considérant l'intérêt de la proposition du Département des Hauts-de-Seine pour la population scéenne et pour la tenue exceptionnelle en 2024 à Sceaux du Congrès-Festival du Félibrige ou Santo-Estello,

APPROUVE le contrat de prestation de services à passer avec le Département des Hauts-de-Seine dont le siège social est situé à l'hôtel du Département Aréna, 57 rue des Longues Raies à Nanterre (92000), pour le prêt d'œuvres issues des collections du musée du Domaine départemental de Sceaux et destinées à enrichir l'exposition consacrée à Jean-Pierre Claris de Florian, dont la bibliothèque possède un fonds patrimonial éponyme, à titre gracieux pour la période du 11 au 29 mai 2024.

DECIDE de le signer.

Fait à Sceaux, le 26 mars 2024



Philippe LAURENT